



Sci majoritaire et separation

Par **DUDOT**, le **20/09/2009** à **18:42**

Bonjour,rnrnJe suisen SCI propriétaire de 50% des parts, mon ex concubin a 20%, mes 3 enfants respectifs 10% chacun. Je viens de me séparer de mon concubin , mon père a encore une part dans cette SCI.rnLe père de mes enfants me réclama de payer les frais de la propriété alors que je viens d louer qch d'autre, j en peux pas payer les emprunt sde la propriété. Suis en droit de lui demander un loyer car il reste dans les murs ?rnQu'en est-il d'1 dissolution de la SCI, quels sont mes droits ?

Par **fabienne034**, le **20/09/2009** à **19:10**

Bonjour, rnS'il reste dans les murs il peut aussi vous racheter vos parts personnelles de scirnrnpour tout savoir sur la cession de sci:rnrn<http://www.fbis.net/STATUTS.htm>

Par **DUDOT**, le **20/09/2009** à **20:14**

Il n'a pas les moyens et veu me les racheter à moindre prix